


# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT #245-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 234-23 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES ET RENCONTRES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE** » a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse [info@mrcbeaucecentre.ca](mailto:info@mrcbeaucecentre.ca) ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107<sup>e</sup> rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

**Donné à Beauceville ce 23<sup>e</sup> jour de janvier, deux mille vingt-cinq.**



Jacques Bussières  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière  
de la municipalité de Saint-Frédéric, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en  
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 27 janvier 2025 entre  
12h00 et 13h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 janvier 2025.

Cathy Poulin  
Signature